



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260310-D00191510-DE

EXTRAIT N°001915
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

AQUITANIS

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE BORDEAUX METROPOLE

REUNION DU BUREAU DU 10 MARS 2026

N° de Rapport : 26-008
Code direction : DG
Nom du référent : JL. GORCE
Nom du rapporteur : JL. GORCE

I. RAPPORT : COMPTE RENDU DU BUREAU DU 04 FEVRIER 2026

Le mercredi 04 février 2026, le Bureau d'aquitanis a tenu réunion à 09h30, au sein du Siège situé 1 Avenue André REINSON à Bordeaux.

Il est demandé au Bureau de valider le projet de compte rendu ci-joint.

II. DELIBERATION : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DU 04 FEVRIER 2026

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu le projet de compte rendu annexé au présent Rapport ;*

Attendu que la validation des comptes rendus du Bureau s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés ;

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

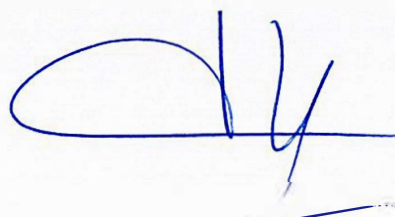
Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le compte rendu du Bureau du 04 FEVRIER 2026.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260310-D00191610-DE

EXTRAIT N°001916
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : AUTORISATION D'ENGAGER UNE PROCEDURE JUDICIAIRE
DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX EN EXPULSION SUITE A REFUS
DE TRANSFERT DE BAIL**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article 14 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre responsable habilité par délégation de signature en vigueur, à engager une procédure judiciaire en expulsion et condamnation au paiement des indemnités d'occupation devant le Tribunal Judiciaire de Bordeaux.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260310-D00191710-DE

EXTRAIT N°001917
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

II. DELIBERATION : BORDEAUX RESIDENCE CHARLES GRUET-133 à 137 RUE DU JARDIN PUBLIC ET 36 RUE CAMILLE GODARD-DEMANDE AUTORISATION VENTE COMMERCES (LOTS 1 et 3) ET CAVES (LOTS 31-32-33-34-35) ANNEXES (lots 28-29)

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

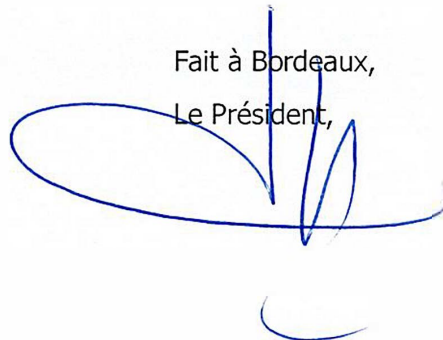
Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique de vente des commerces et caves et ses annexes, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260310-D00191810-DE

E X T R A I T N°001918
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

II. DELIBERATION : VALIDATION DES PRIX DE VENTE A COMPTEUR DU 1^{ER} MARS 2026 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE VENTE HLM ET BRS DE L'OPH AQUITANIS

Après avoir pris connaissance du Rapport,

Vu l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité les prix de vente HLM dans l'ancien applicables à compter du 1^{er} mars 2026, tels que détaillés dans les grilles de prix proposées pour les résidences Québec à Bordeaux et Fénelon à Talence, prix qui remplacent et annulent ceux validés par délibération du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260310-D00191910-DE

EXTRAIT N°001919
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègre, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : OPE-BORDEAUX-GRAND PARC-PARCELLE PV6p-DEMANDE
D'AUTORISATION DE CESSION AU PROFIT DE BORDEAUX METROPOLE**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

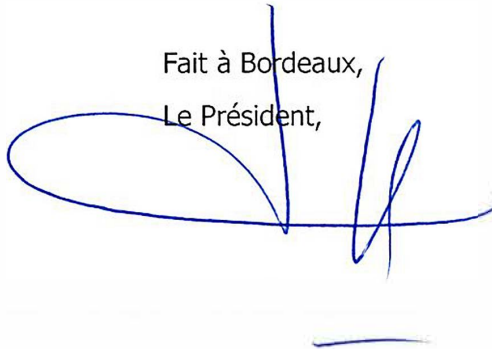
Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00192010-DE

EXTRAIT N°001920
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : ZAC DE BIGANOS QUARTIER FACTURE-ILOT C3-CREATION DE
SERVITUDES ET PROMESSE DE VENTE**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte authentique de constitution des servitudes nécessaires au projet de l'ilot C3, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer la promesse de vente au profit du preneur puis l'acte authentique de vente correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00192110-DE

EXTRAIT N°001921
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : ZAC DE BIGANOS QUARTIER FACTURE- Ilot B - VENTE à LP
PROMOTION**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R421-16 du CCH ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

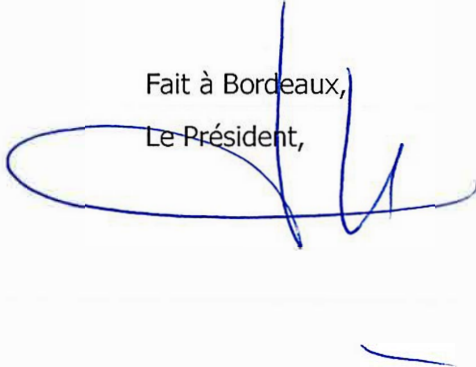
ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer les promesses puis les actes authentiques de vente de l'ilot B et de cession d'usufruit assortis des éventuelles servitudes nécessaires au projet, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260310-D00192210-DE

EXTRAIT N°001922
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : VALIDATION DU PRINCIPE D'INTERVENTION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE CONCERNANT L' OPERATION DE DEMOLITION DU
BATIMENT « L » RESIDENCE LA BENAUGE - BORDEAUX**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à demander :

- les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- demander les subventions,
- négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès de Bordeaux Métropole et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- signer les avenants à la/les convention(s) à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00192310-DE

EXTRAIT N°001923
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siègne, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : PROJET DE DENSIFICATION DE LA RESIDENCE SOLESSE A
BLANQUEFORT ET DE REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS**

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu l'article R. 433.6 du Code de la Construction et de l'Habitation ;*

*Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres
en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs
présents ou représentés,*

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1: Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur :

- à signer la convention de groupement de commande correspondante et à désigner pour aquitanis au titre des membres de la Commission d'appel d'offre dudit groupement :
 - Irène Sabarots, Directrice Patrimoines, en qualité de titulaire
 - Guillaume Imbert, Responsable du Service Patrimoine nature, en qualité de suppléant
- à procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- à demander les subventions relatives au projet de requalification des espaces extérieurs

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00192410-DE

EXTRAIT N°001924
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM



AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260310-D00192510-DE

EXTRAIT N°001925
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

II. DELIBERATION : AUTORISATION D'ACQUISITION D'ENVIRON 220 LOGEMENTS COLLECTIFS EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE, RUE ROBERT SCHUMANN - BORDEAUX

*Après avoir pris connaissance du Rapport ;
Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;*

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

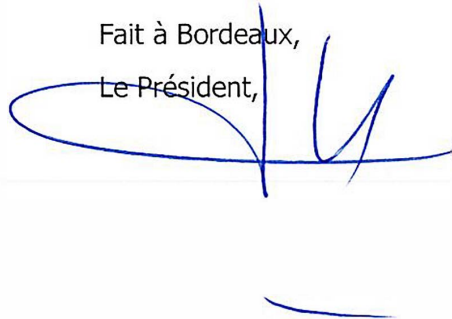
ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement de cette opération.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00192610-DE

EXTRAIT N°001926
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : ACQUISITION D'ENVIRON 76 LOGEMENTS COLLECTIFS EN
RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE - CHEMIN DES CHEMINOTS, ZAC ST JEAN BELCIER,
BORDEAUX**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement de cette opération.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00192710-DE

EXTRAIT N°001927
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

II. DÉLIBÉRATION : CONSTRUCTION DE 55 LOGEMENTS ET UN COMMERCE- ILOT B116-1 - RUE DE LA ROTONDE - BORDEAUX

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention le prix de revient et le plan de financement,

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signature en vigueur à :

- demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur, et signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- demander les subventions,
- négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter Bordeaux Métropole, et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et tout avenant éventuel

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

033-398731489-20260310-D00192810-DE

EXTRAIT N°001928
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

II. DELIBERATION : ACQUISITION AMELIORATION D'ENVIRON 10 LOGEMENTS ET D'UN LOCAL D'ACTIVITÉS « 20-21 PLACE ABEL SURCHAMP à LIBOURNE »

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à :

- demander les différentes autorisations administratives et d'urbanisme,
- procéder aux diverses consultations, en application des textes en vigueur,
- signer les marchés correspondants et leurs avenants éventuels,
- demander les subventions,
- négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter auprès du Conseil Départemental et/ou d'une autre collectivité, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00192910-DE

EXTRAIT N°001929
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : AUTORISATION D'ACQUISITION D'ENVIRON 17 LOGEMENTS
COLLECTIFS - 19 RUE SON TAY - BORDEAUX - -**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu les articles R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général, ou tout autre Directeur habilité par les délégations de signature en vigueur à :

- demander les subventions,
- négocier et contracter les emprunts aux conditions en vigueur au moment de la signature des contrats afin d'assurer le financement du programme,
- solliciter Bordeaux Métropole, la garantie desdits emprunts et de signer la convention s'y rapportant,
- signer la convention à établir avec l'Etat en application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation,
- signer le contrat de réservation aux conditions mentionnées ci-dessus ainsi que l'acte authentique correspondant, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00193010-DE

EXTRAIT N°001930
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : DELIBERATION : OPE-PESSAC-RESIDENCE LA CROIX DU
POUJEAU-EMPIETEMENT DES FONDATIONS-DEMANDE D'AUTORISATION DE
SIGNATURE D'UNE SERVITUDE D'EMPIETEMENT ET D'UN PROTOCOLE D'ACCORD**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général ou tout autre Directeur habilité par la délégation de signatures en vigueur, à signer l'acte constituant la servitude d'empiètement ainsi que le protocole d'accord, le tout avec, si besoin, faculté de substitution par tout clerc de l'étude du notaire désigné pour recevoir l'acte.

Fait à Bordeaux,
Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00193110-DE

EXTRAIT N°001931
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : « APPEL A PROJET SIPA » - ACQUISITION D'ENVIRON 70
LOGEMENTS COLLECTIFS : 50 LOGEMENTS FAMILIAUX ET 20 LOGEMENTS-FOYERS EN
PENSION DE FAMILLE – BOULEVARD GODARD, LE BOUSCAT**

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

Vu l'article R421.16 et 18 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe d'intervention, le prix de revient et le plan de financement de cette opération.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE
Le 11 mars 2026
VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00193210-DE

EXTRAIT N°001932
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

Séance du 10 mars 2026

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Sièges, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

**II. DELIBERATION : VALIDATION DES PRIX DE VENTE DE LOGEMENTS EN
ACCESSION SOCIALE ET DE LA POLITIQUE DE VENTE ASSOCIEE SUR LA
COMMUNE DE SAINT SULPICE ET CAMEYRAC.**

Après avoir pris connaissance du Rapport,

Vu l'article R.421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L 443-1 à 443-6-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité les prix de vente tels que détaillés dans la grille de prix de la résidence Hameau de Peyjouan à Saint Sulpice et Cameyrac, applicables au 1^{er} mars 2026.

ARTICLE 2 : Le Bureau valide à l'unanimité le principe de prise en charge des frais notariés pour la vente des logements de la résidence Hameau de Peyjouan à Saint Sulpice et Cameyrac.

Fait à Bordeaux,

Le Président,





AQUITANIS

Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

REÇU EN PREFECTURE

Le 11 mars 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION
033-398731489-20260310-D00193310-DE

EXTRAIT N°001933
du
REGISTRE DES PROCES-VERBAUX
du
Bureau d'AQUITANIS
Office Public de l'Habitat
de Bordeaux Métropole

—————
Séance du 10 mars 2026
—————

Aujourd'hui, le **mardi dix mars deux mille vingt-six**, le Bureau de l'Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, aquitanis, s'est réuni en son Siège, sous la présidence de M. Nordine GUENDEZ.

PRÉSENTS :

M. Nordine GUENDEZ
Mme Monique BALESTIBAUD
Mme Audrey DUGAL
M. Gérard NOËL

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. Stéphane PFEIFFER donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ
M. Jean-Jacques PUYOBRAU donne pouvoir à M. Nordine GUENDEZ

ABSENT EXCUSÉ :

M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM

II. DELIBERATION : VALIDATION DES PRIX DE VENTE EN BRS DES 81 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE « LES JARDINS DE CARREIRE » A BORDEAUX

Après avoir pris connaissance du Rapport ;

*Vu les articles L.255-1 à .255-3 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 mars 2021 portant agrément en tant qu'organisme de foncier solidaire de l'OPH aquitanis,
Vu l'article L. 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu les articles L.443-12 et L.443-12-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu les modalités de vente définies par le décret N° 2019-1183 du 15 novembre 2019,*

Vu les grilles de prix présentées,

Attendu que l'adoption de la présente délibération s'obtient à la majorité simple des membres en fonction ayant voix délibérative soit 2 votes favorables pour un quorum de 4 Administrateurs présents ou représentés,

Attendu que les résultats du vote à main levée sont les suivants :

Voix CONTRE :

ABSTENTIONS :

Voix POUR : 6

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le Bureau valide à l'unanimité les prix de vente en BRS et les redevances BRS définis dans l'ancien et applicable au 1^{er} mars 2026 tels que détaillés dans les grilles de prix proposées.

ARTICLE 2 : Le Bureau autorise à l'unanimité le Directeur Général à déléguer ses pouvoirs de signature des actes notariés aux représentants de l'Etat dûment assermentés pour les logements proposés à la vente en 20236, en l'occurrence, les clerks de l'office notarial nommément désigné pour recevoir les actes.

Fait à Bordeaux

Le Président,

